

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 28 juin 2022**

Le 28 juin 2022 à 17h30, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Monsieur Nicolas BAZZUCCHI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Nicolas BAZZUCCHI ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etait représenté :

Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/280622/33**Sur le rapport de Sophie AMARANTINIS****Université du Temps Libre (UTL) - Tarifs inscriptions et activités pour la rentrée 2022/2023**

L'Université du Temps Libre (UTL) créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

« *Apprendre, stimuler, partager, transmettre* » c'est la devise de l'Université du Temps Libre en Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL n'a cessé d'étoffer son offre très éclectique avec une programmation proposée d'octobre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage.

A la rentrée 2021/2022, l'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a maintenu ses effectifs à 825 adhérents, proposant ses activités par un dispositif hybride, entre cours et conférences en ligne et en présentiel.

Afin d'étendre son rayonnement sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile renouvelle à la rentrée 2022/2023 le tarif métropolitain, unique et préférentiel, pour tous les habitants des 92 communes membres.

Pour procéder aux inscriptions de la rentrée 2022/2023 des adhérents en septembre, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des inscriptions et activités de l'UTL.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 28 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les tarifs dans le cadre des inscriptions aux activités sont fixés annuellement ;
- Que la tarification préférentielle métropolitaine est renouvelée;
- Que depuis 2012, l'UTL a opté pour une tarification restant inchangée pendant 2 années, la 3^{ème} année une augmentation est appliquée à hauteur de 2,5% par an ;
- Qu'afin d'indexer les tarifs de l'inscription aux activités de l'UTL à l'augmentation du coût de la vie, les tarifs sont modifiés.

DECIDE

Article 1 :

Sont fixés les barèmes afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2022/2023 qui interviendront en septembre pour les adhérents comme suit :

1 - ADHESION ANNUELLE

Tarif préférentiel pour les habitants des 92 communes de la « Métropole Aix-Marseille-Provence »	
• Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	107 Euros
• Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	214 Euros
Tarif pour les habitants « Hors Métropole Aix-Marseille-Provence »	
• Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	128 Euros
• Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	256 Euros
Tarif « Activité supplémentaire » dans le cadre du forfait 2 activités + conférences	
• 1 ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE	47 Euros

2 - CONFERENCES

Les personnes non adhérentes à l'UTL ont la possibilité d'assister aux conférences proposées en ligne et/ou en présentiel.

« PASS 5 CONFÉRENCES »	21 Euros (soit 4,20€ la conférence)
« PASS 1 CONFÉRENCE »	4,70 Euros

Article 2 :

Les recettes seront constatées au budget primitif 2022 de l'Etat Spécial de Territoire au chapitre 70 nature 7062.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220628-CT4-280622-33-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022